

I - GÉNÉRALITES

La Société est une société à responsabilité limitée. Elle est régie par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et par ses statuts. L'association LADC - Danse et Forme est une association loi 1901 et est régie par cette dernière. Le Lyon Arts Dance Center représente la structure en elle-même comme centre de danse. Il accueille l'association LADC - Danse et Forme qui organise tous les événements culturels et formation au sein du Lyon Arts Dance Center. L'association gère toute la vie associative du centre ainsi que ses adhérents.

Le LYON ARTS DANCE CENTER et le LADC - Danse et Forme ont pour objets en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- * De proposer une formation régulière en danse et toutes disciplines artistiques pouvant servir aux spectacles vivants (ateliers chorégraphiques, activités de formations, de stages nationaux et internationaux, de sensibilisation, cours de danse, chant, théâtre, langue...).
- * De proposer un suivi régulier dans la remise en forme avec des cours de fitness, de Pilates, de Yoga, de TaiChi, etc...
- * Encourager la recherche artistique, la création et la production en partenariat avec d'autres danseurs et chorégraphes, mais aussi d'autres médias (arts plastiques, musique, théâtre, performances, vidéos et films).
- * Promouvoir, partager et célébrer l'art de la danse avec une audience aussi large que possible et par tout moyen ou support possible (cours, stages, représentations privées ou publiques...)
- * De proposer un ou plusieurs sites Internet présentant de la documentation et des articles sur ses activités,
- * Et plus généralement de développer toutes activités concourant directement ou indirectement aux points ci-dessus.
- * Les différents cours sont dispensés par des professeurs formés et expérimentés.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des élèves/clients ainsi qu'à chaque nouvel élève/client au moment de l'inscription.

Le règlement intérieur du LADC - Danse et Forme sera également affiché au sein de l'établissement Lyon Arts Dance Center et consultable à tout moment.

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

Modalités d'inscription

Les dates de réinscriptions ont lieu du 10 juin EN LIGNE et sur place à partir du lundi 24 juin 2019 et jusqu'au 12 juillet 2019. Puis à partir du 26 août 2019.

Lors de son inscription, l'élève/adhérent doit signaler tout problème physique ou médical et devra fournir les pièces suivantes :

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile,
- Un certificat médical de moins de 3 mois attestant l'aptitude à exercer une activité danse (pour les élèves-danseurs uniquement),
- Une photo,
- Pour les mineurs, une décharge permettant de faire pratiquer des soins médicaux en cas d'urgence.

AUCUN ACCÈS AU COURS EST POSSIBLE SANS RÈGLEMENT ET DOSSIER REMPLI DANS SA TOTALITÉ

L'inscription est possible ultérieurement aux dates prévues **dans la mesure des places disponibles et à condition que l'intégration de l'élève ne perturbe pas la progression pédagogique du cours.** Elle ne pourra se faire que sur avis des directeurs du centre et du professeur concerné. Les conditions administratives et financières restent inchangées.

Paiement des cours

1) a- Inscription

Le LADC propose des portes ouvertes du 1er au 5 juillet et du 2 au 29 septembre 2019 où le cours est à 2€ l'unité. **Ces cours ne sont non remboursables et non déductibles de l'abonnement.**

Le LADC met en place des cours d'essai au prix de 10€ (à partir du 30 septembre 2019) afin que les élèves puissent tester les cours mis en place. Le cours d'essai nominatif sera déduit du forfait choisi si l'élève s'inscrit au LADC dans les 7 jours après avoir testé le cours. Aucun remboursement ne sera possible s'il n'y a pas inscription passé cette période.

- Les abonnements annuels seront mis en vente en ligne à partir du lundi 10 juin 2019.
- Les abonnements trimestriels seront mis en vente à partir du lundi 30 septembre 2019.
- Les abonnements semestriels seront mis en vente à partir du lundi 6 janvier 2020.

Les cours sont ouverts aux élèves/adhérents du LADC (frais d'adhésion de **15€** par an, valable de septembre à août de la même année).

Toute cotisation versée à l'ASSOCIATION LADC - Danse et Forme est définitivement acquise et non remboursable.

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année, en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un élève/adhérent.

1) b- Délai de rétractation

Le cours d'essai à 10€ ou 2€ pendant les portes ouvertes permet à l'élève de tester le cours et permet de voir si ce dernier correspond à ses attentes. Suite à l'engagement de l'élève et à la signature du contrat aucun délai de rétractation n'est prévu. En effet l'élève a signé en toute connaissance de cause. Le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de Lyon Arts Dance Center constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité

LYON ARTS DANCE CENTER

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

LADC - Danse et Forme

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

déterminée » au sens de cette disposition légale. Dès son inscription, l'adhérent est par conséquent engagé jusqu'au terme de la Saison. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées dans le présent article.

1) c- Avoirs

En cas de maladie/opération **grave** entraînant une convalescence ou un lourd traitement, grossesse ou blessure le LADC propose au client un avoir à valoir sur la saison qui suit celle de l'engagement concerné. Uniquement valable suite à l'achat d'un abonnement annuel. L'avoir est calculé au prorata de l'arrêt de l'élève. Cet arrêt sera confirmé par un certificat médical attesté par un médecin diplômé. Cet avoir sera nominatif et valable un an. Au moment de la nouvelle inscription, l'élève fera savoir à la Direction qu'il souhaite déduire son avoir. Ce dernier sera calculé et déduit sur le nouvel abonnement. Pour le calcul de l'avoir éventuel, la base du tarif annuel (payé à l'inscription) se transformera en tarif trimestriel ou semestriel en fonction de la date d'arrêt attesté par un médecin certifié.

1) d- réductions

Le LADC permet aux demandeurs d'emploi (hors intermittents du spectacle) et aux étudiants de bénéficier de -10% sur leur abonnement. Le LADC offre également -10% sur l'une des personnes s'inscrivant en couple. Cette réduction s'applique sur l'une des deux personnes et sur le forfait le moins cher. Il en va de même pour les familles. Toutes réductions doivent être justifiées et prouvées par un justificatif (Pole emploi, carte étudiante, attestation d'habitation pour les familles...). Sans cela le LADC se verra dans l'obligation de refuser d'appliquer la réduction. Aucun réduction n'est cumulable. Les réductions Sésame et Comité d'entreprise doivent être également justifiées auprès de l'administration du LADC.

2) Modalités de paiement

a- Inscription en ligne

Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

b- Inscription à l'accueil

Le versement de l'abonnement doit être établi par chèque à l'ordre de « **LADC** ».

Les cours sont payables annuellement ou trimestriellement (adulte uniquement à partir du 30/09/19).

Possibilité de paiement en 4 fois sans frais pour une inscription annuelle: 1 chèque encaissé en Septembre, Octobre, Novembre puis Décembre.

Si le paiement est effectué en plusieurs chèques, ceux-ci devront être remis dès l'inscription et seront encaissés à chaque début de trimestre ou début de mois (selon le choix de paiement). **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA COMPTABILISÉ SANS PAIEMENT.** En effet, l'accès aux cours est conditionné par le paiement de l'adhésion annuelle et par le règlement de l'abonnement choisi. Dans tous les cas, un élève ne peut se réinscrire qu'après avoir soldé tous les paiements de l'année précédente.

Si le paiement est effectué en espèce, ce dernier doit être réalisé en une seule fois. Aucun paiement en plusieurs fois ne sera autorisé concernant ce mode de règlement.

Le LADC accepte les chèques vacances ANCV à hauteur de 100€ maximum par abonnement et par personne. Le LADC n'accepte pas les coupons sport

3) Cas de remboursement

a- Inscription en ligne

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations du Lyon Arts Dance Center constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale.

Dès son inscription, l'adhérent est par conséquent engagé jusqu'au terme de la Saison. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées dans le présent article. Un remboursement intervient uniquement si le LADC est responsable de l'annulation/l'arrêt de ses cours.

b- Inscription à l'accueil du LADC

Dans tous les cas, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Non-remboursement de l'adhésion annuelle.

Toutefois concernant les abonnements annuels, en cas de maladie rendant impossible la pratique de l'activité jusqu'à la fin de l'année en cours, un avoir sera établi (cf article c-1 avoirs page 2)

Aucun remboursement n'est possible pour tout autre motif (déménagement, trajet trop long...).

Aucun remboursement ou rattrapage n'est possible si l'élève n'a pu suivre ses cours pour des raisons personnelles.

c- Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'adhérent.

Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre au client le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Le Lyon Arts Dance Center aura le droit de suspendre ses Prestations et

LYON ARTS DANCE CENTER

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

LADC - Danse et Forme

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

notamment interdire l'accès de l'adhérent à l'atelier jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'adhérent. Sans préjudice de ce qui précède, Le Lyon Arts Dance Center pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'adhérent dans les conditions et modalités prévues par les présentes.

d- Situation exceptionnelle

En cas de situation exceptionnelle (guerre, confinement, état d'urgence...) et si le LADC se voit contraint de fermer ses portes par obligation et décision étatique, son activité devra cesser pour la sécurité de chacun. Aucun remboursement de l'abonnement en cours ne sera prévu étant donné que le LADC ne sera pas responsable du contexte d'urgence et de l'arrêt des cours.

III - ORGANISATION DES ACTIVITES - cours

Pour le bon déroulement des cours, la présence des parents et/ou amis n'est pas souhaitable dans la salle de danse pour observer le cours.

Le professeur se réserve le droit de placer l'élève dans la classe qui correspond à son niveau et son expérience, quel que soit son âge, ainsi que de modifier des cours si nécessaires.

Le LADC se réserve le droit de modifier l'emploi du temps selon la demande.

Pour certaines disciplines de danse, la pratique développée tout au long de l'année se conclut par une participation à une représentation publique (spectacles, rencontres, forum, journées portes ouvertes...). Ces événements ne sont pas obligatoires. S'il y a participation, cette dernière est considérée comme un engagement de l'élève envers le LADC.

Assiduité et ponctualité

Les présences et absences de chaque élève sont mentionnées dans un cahier d'appel tenu par chaque professeur.

Les élèves sont fortement conseillés d'être présent régulièrement aux cours afin d'évoluer au mieux dans la discipline choisie. La présence de l'élève dépend de sa responsabilité. Assiduité L'adhérent s'engage à être présent à tous les cours. Toute absence ressort de sa propre responsabilité et doit être préalablement annoncée par email à administration@lyonartsdancecenter.fr, au plus tard 24 heures **avant** la date des cours.

Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents pour les mineurs. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état de fait persiste.

Les absences des professeurs sont systématiquement signalées (par SMS ou courriel). En cas d'absence prolongée, tous les moyens sont mis en œuvre pour désigner un professeur suppléant dans les meilleurs délais.

En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à un remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.

Les élèves doivent se présenter cinq minutes avant le début des cours. **A l'arrivée comme au départ, silence et discrétion sont de rigueur afin de ne pas déranger les autres cours, élèves et professeurs.**

Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe. Il s'engage notamment à participer de façon assidue aux cours ainsi qu'aux séances de répétitions du spectacle de fin d'année pour lequel la présence des élèves est requise.

Vacances scolaires

Les cours se déroulent chaque semaine, de septembre à juin, à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires (planning de fermeture du LADC à l'accueil).

Pour les enfants :

Le LADC ne donne aucun cours ENFANTS pendant les vacances scolaires :

- Toussaint : du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2019 (inclus)
- Noël : du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 (inclus)
- Hiver : du samedi 22 février 2020 au dimanche 8 mars 2020 (inclus)
- Printemps : du samedi 18 avril 2020 au dimanche 3 mai 2020 (inclus)

Pour les adultes :

Le LADC reste ouvert la première semaine des vacances scolaires pour les ADULTES mais ferme la deuxième semaine des vacances scolaires (école fermée - pas de cours) :

- Toussaint : du samedi 26 octobre 2019 au dimanche 3 novembre 2019 (inclus)
- Hiver : du samedi 29 février 2020 au dimanche 8 mars 2020 (inclus)
- Printemps : du samedi 25 avril 2020 au dimanche 3 mai 2020 (inclus)

Le LADC est fermé deux semaines pour les cours adultes pendant les vacances de Noël du samedi 21 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020 (inclus)

LYON ARTS DANCE CENTER

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

LADC - Danse et Forme

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON

Le LADC sera fermé selon les jours fériés suivants :

- Armistice Lundi 11 novembre 2019
- Pâques Lundi 13 avril 2020
- Victoire 1945 Vendredi 8 mai 2020
- Ascension jeudi 21 mai 2020

La fin des cours sera le vendredi 26 juin 2020.

IV CONDITIONS PARTICULIERES

Sécurité et hygiène

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls du cours doivent remettre une attestation écrite des parents.

Les élèves et les parents sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes. Ils sont tenus de respecter les règles d'hygiène, de laver les tables après le goûter et de passer un coup de balai mis à disposition par le LADC si leurs enfants ont salis.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours. Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux.

Une serviette doit être posée sur les tapis de yoga par mesure d'hygiène. Ces derniers doivent être enroulés rigoureusement et très serrée. Ils ne doivent en aucun cas être pliés.

Le tapis de yoga devra être obligatoirement nettoyé par l'usager à la sortie de son cours. Le matériel de nettoyage sera fourni par le LADC.

Les salles de cours ET LES VESTIAIRES doivent être laissés dans un état de propreté et de rangement convenable.

Le savon mis à disposition dans les vestiaires ne doit pas être utilisé comme gel douche personnel. Les serviettes à main ne doivent pas être utilisées comme serviette personnelle à la sortie de la douche.

Le matériel mis à disposition des élèves doit être respecté suivant les conditions d'utilisation définies sur place.

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

L'élève devra se conformer à une discipline inhérente à la pratique de la danse et un respect envers le professeur et les autres élèves.

De manière générale, l'élève devra prendre connaissance des règles de sécurité des salles que le LADC aura à disposition et devra les respecter.

Tenue

Les élèves danseurs doivent adopter une tenue vestimentaire et une présentation conformes aux indications des professeurs de la discipline choisie : port du jean interdit (selon les activités), non-consommation de chewing-gum, short, pantacourt, jogging, survêtement, T-shirt, jupette... et bouteille d'eau.

IMPORTANT : Des chaussures propres et SÈCHES adaptées au plancher et tapis de danse seront exigées. Les élèves devront venir avec des chaussures réservées à leur activité (pas de chaussures utilisées en extérieur). Les chaussures doivent être propres.

Responsabilité

Le LADC ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique de l'activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

A ce titre, les familles qui souhaitent être couvertes pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur compagnie d'assurance.

Diffusion d'image

Les élèves acceptent que le LADC prennent des photos et vidéos des cours, stages et spectacles afin de les diffuser sur son site Internet et sur ses réseaux sociaux. Dans le but d'étoffer les supports de communication de l'organisateur (site Internet, page Facebook, affiches, flyers...), ce dernier peut être amené à prendre des photos/vidéos du participant lors des activités. Il s'agit d'images de groupe ou de vues montrant le participant en activité. Si vous vous y opposez, veuillez le signaler par mail à administration@lyonartsdancecenter.fr Si vous répondez Oui en ligne ou si vous signer la case oui sur le formulaire d'inscription papier, vous accordez expressément la permission à l'organisateur de fixer, reproduire, communiquer et exploiter ces images sous toute forme et sur tout support sur une durée illimitée. En retour, l'organisateur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

La Direction de la structure du LYON ARTS DANCE CENTER ET DE L'ASSOCIATION LADC - Danse et Forme.

Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent.

À Lyon, le 1er septembre 2019,

Vincent Jacquemin

Président du LADC Danse et Forme

Co-directeur du Lyon Arts Dance Center

LYON ARTS DANCE CENTER

RCS Lyon 812 652 758 - SARL au capital de 12000€

SIRET 812 652 758 00010 - APE 8551Z

LADC - Danse et Forme

SIRET N°833 308 984 00016 - CODE APE : 8552Z

22, passage Faugier - 69007 LYON